



## Contribution de la CFE-CGC au Grand débat national

# SERVICES ET AGENTS DES SERVICES PUBLICS

Janvier 2019

### LE CONSTAT

La fonction publique est à un tournant historique, à la veille, peut-être, de disparaître ou d'être profondément transformée, si nous n'y prenons pas garde.

Contrairement aux idées reçues et malheureusement véhiculées par le Gouvernement, le statut de la fonction publique n'est pas un carcan ; avec plus de 210 modifications législatives et plus de 300 modifications réglementaires depuis 1983, le statut de la fonction publique montre qu'il sait faire preuve de souplesse. Loin d'être monolithique, il se réforme en permanence et s'adapte au développement du pays, aux spécificités des 3 versants de la fonction publique et à l'évolution de la société. C'est un statut pragmatique, équilibré, qui constitue une garantie pour les agents mais aussi pour les usagers des services publics.

Nous restons déterminés à ne pas laisser le Gouvernement remettre en cause la fonction publique, les services publics, le modèle social à la française fondé sur l'égalité, la transparence et la solidarité.

Si le statut de la Fonction publique doit évoluer et le fonctionnement des services publics s'adapter cela doit être fait en respectant strictement les principes qui fondent la fonction publique et les services publics à la française (intérêt général, accessibilité, gratuité, universalité, solidarité, neutralité, indépendance, impartialité, égalité de traitement, proximité).

Tout cela ne peut se faire sans garantir l'unicité de la fonction publique tout en reconnaissant les spécificités des 3 versants de la fonction publique (État, Territoriale, Hospitalière).

## LA RÉPONSE

Le service public rendu aux citoyens ne peut se faire si les conditions de travail, la situation et le pouvoir d'achat des agents des services publics continuent à se dégrader occasionnant des disparités de situation entre les agents, les services publics, les territoires et donc les citoyens. Il s'agit donc de prendre des mesures occasionnant une unicité mais aussi une fluidité, une mobilité professionnelle au sein même des fonctions publiques, entre les trois versants de la fonction publique et entre les territoires. Cela passe par des actions concrètes sur le statut et le pouvoir d'achat.

### Les propositions de la CFE-CGC

Conforter les garanties offertes par le statut de la fonction publique (recrutement sur concours, égalité de traitement des agents publics, distinction du grade et de l'emploi, déroulement statutaire des carrières).

Lutter contre la précarisation des agents contractuels, mettre en œuvre un plan ambitieux de titularisation des agents contractuels, leur garantir un réel déroulement de carrière et une évolution régulière de leur rémunération, reconnaître leur place et leur rôle dans la fonction publique, sanctionner le recours abusif aux contrats courts.

Rendre les métiers de la fonction publique attractifs, consacrer un budget conséquent indispensable à la communication sur les recrutements et mettre en œuvre partout la régionalisation des concours et des mobilités, développer la mobilité au sein des bassins d'emplois.

Mettre en place des compléments de rémunération pour les agents publics affectés dans des zones sensibles ou dans des territoires peu attractifs.

Maintenir le mode de calcul actuel de la rémunération, par référence à un point d'indice commun aux trois versants de la fonction publique.

Lutter contre toutes les formes de discriminations au sein de la fonction publique.

- Pour la défense du pouvoir d'achat des agents publics actifs et retraités

Maintenir et garantir les principes actuels de la rémunération des agents publics (comparabilité, égalité de traitement ...).

Augmenter le pouvoir d'achat des agents publics, conformément aux engagements de campagne d'Emmanuel Macron.

Dégeler et revaloriser régulièrement la valeur du point d'indice.

Compenser de façon indiciaire et pérenne la hausse de la CSG.

Compenser la hausse annuelle des cotisations retraite.

Poursuivre une politique de transfert primes/points plus ambitieuse.

Revaloriser les indemnités de résidence, prendre en compte la réalité des territoires et du coût de la vie.